

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024- 28 du 18 novembre 2024

OBJET: Convention avec le Centre de Gestion de la Creuse pour la dématérialisation des procédures CNRACL

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle TREMP LIN 145, 3 La Perrière 23230 GOUZON, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIGOURET, Premier vice-Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 12 novembre 2024

Etaient présents :

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoir(s) : 0

→ VOTANTS : 14

Résultat :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au

vote : 0

Collectivité	Délégués titulaires	P E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	TURPINAT Vincent	P		
	GRIMAUD Hervé	E		
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	P		
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	P		
	PAYARD Christian	E	Jean-Luc MONDON	
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	QUETAT Philippe	P		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	E		
	LAGRANGE Serge	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Éric	P		
	AUCOUTURIER Alex	P		
	PONSARD Philippe (Arrivée 18h20 – absent pour la présente délibération)	P		
	VELGHE Jacques	E	François BARNAUD (Arrivée 18h23 – absent pour la présente délibération)	
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		

SECRETAIRE DE SEANCE : Alex AUCOUTURIER

RAPPORTEUR : Eric CORREIA



**SYNDICAT DES EAUX
CREUSOISES**

Le Président Hervé GRIMAUD étant indisponible et excusé, la Présidence de séance est assurée par Jean-Jacques BIGOURET, Premier Vice-Président.

Le Centre de Gestion de la Creuse est un intermédiaire entre la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et les collectivités et EPCI et dans ce cadre, assure un certain nombre de missions pour leur compte.

La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et des collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite.

Après lecture du projet de convention, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à la signer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et le Syndicat des Eaux Creusoises,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait à GUERET, le 19 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

Le Premier Vice-Président
du Syndicat des Eaux Creusoises

Jean-Jacques BIGOURET